BURKINA FASO

UNITE-PROGRES-JUSTICE

ASSEMBLEE NATIONALE

IVE REPUBLIQUE

TROISIEME LEGISLATURE

LOI N° 002-2005/AN

PORTANT AUTORISATION DE RATIFICATION DE L'ACCORD DE DON DE DEVELOPPEMENT N° H 133 BUR CONCLU LE 20 DECEMBRE 2004 A WASHINGTON D.C. ENTRE LE BURKINA FASO ET L'ASSOCIATION INTERNATIONALE DE DEVELOPPEMENT (IDA) POUR LE FINANCEMENT DU PROJET DE DEVELOPPEMENT DU SECTEUR DE L'ELECTRICITE (PDSE).

L'ASSEMBLEE NATIONALE

VU la Constitution ;

VU la résolution n°001-2002/AN du 05 juin 2002, portant validation du mandat des députés ;

a délibéré en sa séance du 22 mars 2005 et adopté la loi dont la teneur suit :

Article 1 : Le Gouvernement du Burkina Faso est autorisé à ratifier l'Accord de Don de développement n° H 133 BUR conclu le 20 décembre 2004 à Washington D.C. entre le Burkina Faso et l'Association internationale de développement (IDA) pour le financement du Projet de Développement du Secteur de l'Electricité (PDSE)

Article 2 : La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré en séance publique à Ouagadougou, le 22 mars 2005.

Le Président

BURKINA FASO * Liberté * Président de l'Assemblée

Roch Marc Christian KABORE

Le Secrétaire de séance

Folga Ildevert LANKOANDE